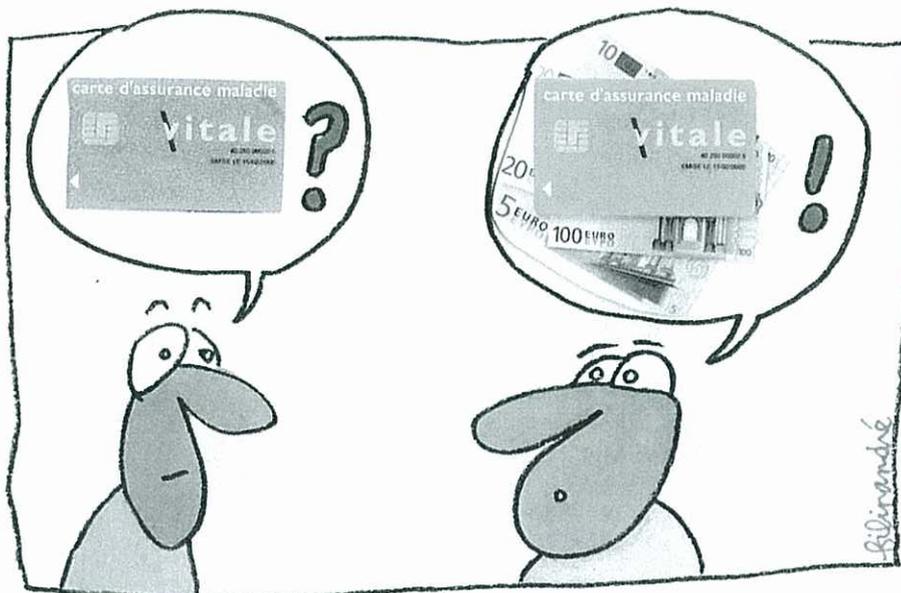


Assurance maladie : mise au point

Le débat sur le maintien du libre choix sur l'assurance maladie a fait couler beaucoup d'encre ces dernières semaines. Nombreux sont les frontaliers qui nous ont fait part de leurs interrogations et de leurs inquiétudes. La mise en ligne du calculateur de la CMU sur notre site a permis à beaucoup de se rendre compte des impacts financiers de la réforme. Si l'écart s'avère très lourd pour les revenus les plus élevés, il semble plus acceptable pour les salaires inférieurs.



En Haute-Savoie et particulièrement dans le Pays de Gex, c'est bien la question des soins en Suisse qui préoccupe les frontaliers. La perspective de devoir changer de médecin ou de spécialiste en effraie plus d'un, d'autant plus que personne ne voit aujourd'hui comment les structures médicales françaises, déjà surchargées, pourront absorber ce surplus de clientèle. La fameuse phrase : « désolé mais le docteur ne prend plus de nouveaux patients » pourrait bien se répéter. Nombreux sont les Suisses, doubles nationaux ou anciens permis C qui se sentent floués par cette réforme, même si cette échéance était connue depuis fort longtemps. Chacun pensant qu'elle serait, si ce n'est supprimée au minimum, reportée encore de quelques années.

Il faut dire que, à deux reprises en 2002 et en 2006, le Groupement avait pu faire repousser l'échéance. Depuis, l'association avance avec une seule volonté, préserver les intérêts des travailleurs frontaliers et de ses adhérents tout en respectant la cohésion sociale des territoires frontaliers. C'est là son seul objectif. Mais ce combat ne peut se faire que dans la légalité et dans le respect.

Des réactions virulentes

Malheureusement, ces dernières semaines nous avons été confrontés à des prises de position pour le moins limites sur le fond et sur la forme. Il est vrai que les réseaux sociaux permettent d'exprimer, derrière un pseudo, des propos parfois outranciers ! S'il paraît légitime que chacun souhaite

préserver un système qui lui convient et qui répond à ses attentes, comment accepter le rejet, le dénigrement, parfois au travers de propos injurieux, d'un système de protection sociale qui accompagne les Français depuis la seconde guerre mondiale ? De nombreux adhérents nous font part de leur malaise face à ces réactions. Où sont les valeurs de solidarité et d'union qui forgent un Etat ?

Non, la France n'est pas un pays de fainéants et de profiteurs. Nous avons la chance de vivre dans une grande nation. Face aux difficultés que la France rencontre aujourd'hui, nous devons, comme tout citoyen, agir pour redresser la barre. Les frontaliers contribuent largement à l'économie des régions frontalières mais aussi du pays et de cela, nous pouvons être fiers.

Travailler à l'étranger n'est pas toujours facile. Il faut accepter des conditions de travail différentes : 42 ou 45 heures, retraite après 65 ans, fragilité dans l'emploi, etc. Le statut du travailleur frontalier implique des risques importants.

Le dossier sur l'assurance maladie est un bel exemple de l'incapacité de nos gouvernants à prendre en compte les particularismes régionaux. La création d'une commission d'experts était une bonne idée mais il aurait fallu y associer les représentants des travailleurs frontaliers. Une véritable concertation anticipée, préparée, aurait pu permettre de poser les problèmes, tous les problèmes et d'ébaucher des solutions.

Aujourd'hui, nous sommes devant une décision unilatérale qui vient crispier les positions des uns et des autres.

Résultat, la réforme n'est ni comprise, ni admise. Une situation qui donne l'occasion aux extrêmes de s'afficher et de prendre position. Défendre le libre choix de l'assurance maladie en avançant uniquement des arguments financiers reste le meilleur moyen de se couper du reste de la population.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, la fin du libre choix est inscrite dans la loi. Sans décision, au plus haut niveau de l'Etat, les travailleurs frontaliers ne pourront plus être couverts par une assurance privée le 1^{er} juin prochain.

Un système spécifique aux frontaliers

La position du Groupement est claire. Nous demandons une rencontre avec le Président de la République, avec le soutien des Présidents des Régions et départements frontaliers, afin d'obtenir la mise en place d'une période transitoire de 3 à 4 ans pour préparer un système spécifique d'assurance maladie adapté à la mobilité des travailleurs transfrontaliers.

Si ce report s'avère impossible, nous tenterons alors d'obtenir des aménagements point par point. La continuité des soins entamés en Suisse reste une priorité, mais la possibilité d'aller se faire soigner en Suisse, dans le cadre d'une carte hospitalière transfrontalière, devrait être aussi une vraie ouverture du Gouvernement. Autre point qui serait un bel objectif : que chacun puisse refaire son choix entre la LAMal et la CMU. Ouvrir ce choix serait une décision très intelligente du Gouvernement. Le geste serait apprécié des autorités suisses qui le demandent. Il éviterait une évolution considérable de la fraude, limiterait les retours momentanée ou pas en Suisse, et satisferait bon nombre de frontaliers qui ont le sentiment de s'être fait avoir ! Bon nombre d'entre eux

feront d'ailleurs le choix de la CMU par la suite, mais avec, cette fois, le sentiment d'avoir pu choisir en toute connaissance de cause. Enfin, l'instauration d'un plafond de cotisations, comme cela se fait pour la caisse des Français de l'étranger (CFE) éviterait le départ des plus gros salaires en Suisse.

La cohésion sociale de nos territoires implique, bien évidemment, une solidarité de tous. Les frontaliers sont prêts à y participer pleinement mais en tant qu'acteurs majeurs du développement, ils veulent aussi que leurs demandes légitimes soient entendues. Le Gouvernement doit ouvrir un véritable dialogue très rapidement. Il ne nous reste plus que quelques mois !

Dès la mi-janvier, nous allons organiser plusieurs Assemblées générales extraordinaires en Haute-Savoie, dans l'Ain et en Franche-Comté pour faire le point sur ce dossier. Ce sera l'occasion de vous informer des démarches en cours. Vous comprendrez sans doute l'étendue du travail accompli et les difficultés rencontrées. Ce sera aussi un moment important pour que les adhérents puissent s'exprimer et nous faire part de leurs attentes.

Nous vous communiquerons très prochainement le calendrier des Assemblées générales extraordinaires.

En attendant de vous retrouver à cette occasion, sachez que le Président Michel Charrat, les membres du Bureau directeur et tout le personnel se battent jour après jour pour faire avancer ce dossier. Une tâche difficile, dans un contexte politique et économique lourd, mais il ne se passe pas une semaine sans que nous ayons une intervention.

Les nombreux témoignages de sympathie et d'encouragements que nous recevons font du bien et nous poussent à aller encore plus loin.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne disposons pas encore de toutes les informations sur la mise en place de cette réforme. Les décrets ne sont pas parus et bon nombre d'incertitudes demeurent. Néanmoins, notre service juridique a rédigé un article dans ce magazine qui reprend les principales questions posées par nos adhérents. Au fil des semaines, nous ne manquerons pas de les compléter en fonction de l'évolution du dossier. N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet www.frontalier.org.

